



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 6762

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur la situation de l'apprentissage artisanal dans le département de la Guadeloupe. Complémentaire notamment des activités touristiques et susceptible de fixer sur place une partie des flux financiers venus de la métropole, l'artisanat constitue une piste d'avenir pour les jeunes et pour le développement économique. Mais la faiblesse des moyens disponibles pour la formation continue des artisans demeure le principal obstacle au développement de la qualification artisanale. Il lui demande de lui indiquer les moyens qu'elle compte mettre à la disposition du département pour cette formation continue, afin que l'artisanat guadeloupéen puisse jouer son rôle de facteur d'équilibre économique et social et de développement endogène.

Texte de la réponse

Le développement de l'apprentissage artisanal en Guadeloupe est lié à des contraintes géographiques et socio-économiques propres. Ainsi, une étude menée en 1996 par l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) montre une stagnation des effectifs d'apprentis, dont le manque d'information des jeunes et des familles, ainsi que la difficulté de recruter des maîtres d'apprentissage sont partiellement responsables. Une réflexion est actuellement en cours avec les collectivités locales pour relancer l'apprentissage en Guadeloupe. Des objectifs quantitatifs, par site et par niveau, devraient pouvoir être élaborés par les acteurs intéressés au développement de l'apprentissage. Plus globalement, une réflexion au-delà de la formation des jeunes pourrait être amorcée pour soutenir la structuration des professions et améliorer la formation continue des artisans susceptibles d'accueillir des jeunes apprentis. Il convient enfin de préciser que le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat a, au titre de l'année 1997, fait bénéficier la chambre de métiers d'une délégation de crédits de 370 000 francs, pour l'aider à rendre opérationnel le centre d'aide à la décision dont la mission première est l'orientation des jeunes et leur positionnement à l'entrée en formation. Sur le plan de la formation professionnelle continue, 1 817 451 francs ont été collectés par le Fonds d'assurance formation (FAF) de la Chambre de métiers en 1997. Il apparaît toutefois que ces financements restent peu utilisés puisque les réserves de ce même fonds se montaient fin 1996 à 1 712 640 francs, soit presque l'équivalent de la collecte annuelle. On peut donc légitimement penser que la faiblesse du niveau de formation continue en Guadeloupe pour les artisans n'est pas la conséquence d'une insuffisance de moyens financiers, mais qu'elle est davantage liée à un manque d'offre de formation adéquate par les institutions professionnelles du département.

Données clés

Auteur : [M. Ernest Moutoussamy](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6762

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat
Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4170

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2153